

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
JUIN 2014

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**RENOUVELLEMENT URBAIN  
TROISIEME AFFECTATION POUR 2014**



Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires »  
Code fonctionnel 51 « Politique de la Ville et renouvellement urbain »  
Programme HP 51-002 (15 1002) « Requalification urbaine : actions contractualisées »

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE 1 AU RAPPORT : RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : LES CUCS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : LES OPERATIONS PRIORITAIRES ET SUPPLEMENTAIRES ET LES OPERATIONS ISOLEES.....</b>	<b>32</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 18 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de **7 477 697 €** d'autorisations de programme prélevées sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale de renouvellement urbain votée par délibération n° CR 28-07 du 13 mars 2007.

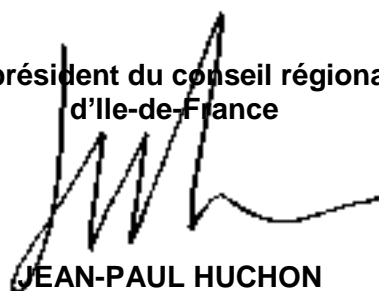
Ce rapport propose de participer à la réalisation de :

- 6 opérations « programme HP 51-002 (151002) « Requalification urbaine : actions contractualisées », action 15100203 « Sites en prévention » pour un montant **1 055 851 €** ;
- 12 opérations « programme HP 51-002 (151002) « Requalification urbaine : actions contractualisées », action 15100204 « sites contractualisés ANRU » pour un montant de **6 421 846 €** dont 10 opérations au titre des opérations prioritaires et supplémentaires pour un montant de **5 293 277 €** et 2 opérations au titre des opérations isolées pour un montant de **1 128 569 €**.

Ces opérations sont présentées dans les fiches projets « en annexe 2 et 3 » à la délibération (seule l'annexe 2 est mentionnée).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

## **ANNEXE 1 AU RAPPORT : RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS**

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Montant demandé
13016050	93/PANTIN - QUARTIER HOCHÉ : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES DE LA VILLE POUR LES ASSOCIATIONS (CUCS)	COMMUNE DE PANTIN	160 869,00
13016125	93/DUGNY - QUARTIER LANGEVIN-LARIVIERE : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE (CUCS)	COMMUNE DE DUGNY	224 000,00
13016305	78-TRAPPES/QUARTIER CITE NOUVELLE : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE HENRI BARBUSSE (CUCS)	COMMUNE DE TRAPPES	258 699,00
13016575	77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER LA RENARDIERE:REFECTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAMARTINE-CUCS	COMMUNE DE ROISSY EN BRIE	118 284,00
14000672	78/POISSY - QUARTIER BEAUREGARD : REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (CUCS)	COMMUNE DE POISSY	132 300,00
14008186	77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER ROISSY CENTRE:REFECTION DES TOITURES DES GROUPES SCOLAIRES LA PIERRERIE ET MICHEL GRILLARD-CUCS	COMMUNE DE ROISSY EN BRIE	161 699,00
9002171	78/ TRAPPES - QUARTIER LES MERISIERS - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VIAN, MANET ET TOURNESOLS (PRU)	COMMUNE DE TRAPPES	540 000,00
13006881	95/ MONTIGNY-LES-CORMEILLES - QUARTIER LES FRANCES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES SOURCES (OPI)	COMMUNE DE MONTIGNY LES CORMEILLES	104 819,00
13015562	93/SEVRAN - QUARTIER MONTCELEUX PONT-BLANC : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER MICHELET (PRU)	COMMUNE DE SEVRAN	531 526,00
13016911	93/BOBIGNY - QUARTIER DU GRAND QUADRILATERE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE RENE GOSCINNY (PRU)	SEQUANO AMENAGEMENT	264 944,00
13021179	93/ EPINAY-SUR-SEINE - QUARTIER LA SOURCE/LES PRESLES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX POUR L'UNITE TERRITORIALE DES PARCS ET JARDINS (PRU)	COMMUNAUTE D'AGGLO PLAIN COMMUNE	341 528,00
13022373	77/DAMMARIES-LES-LYS-QUARTIER DE LA JUSTICE:AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA JUSTICE-OPI	COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS	1 023 750,00
14004653	91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR MERIDIEN SOLSTICES" (PRU)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE	1 397 467,00
14004654	91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR DE LA PLACE DU DAMIER ET ESPACES PUBLICS ADJACENTS (PRU)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE	746 938,00
14005938	95/SARCELLES - QUARTIER LES LOCHERES : RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE (PRU)	COMMUNE DE SARCELLES	158 269,00
14006256	93/AULNAY-SOUS-BOIS - QUARTIER LA ROSE DES VENTS : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE ALIZES NORD (PRU)	COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	200 000,00
14007570	94/VILLENEUVE-LE-ROI - QUARTIER PAUL BERT : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (PRU)	COMMUNE DE VILLENEUVE LE ROI	937 105,00
14007753	93/PANTIN - QUARTIER DES QUATRES CHEMINS : ACQUISITION-DEMOLITION DU 96 RUE JAURES POUR VOIRIE - ACQUISITION DU LOT DAUNJ - PRU	COMMUNE DE PANTIN	175 500,00

**PROJET DE DELIBERATION****DU****Renouvellement urbain  
Troisième affectation pour 2014**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de la construction et de l'habitat ;
- VU** La délibération du Conseil régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 28-07 du 13 mars 2007 relative à l'action régionale en faveur de la politique de la ville renouvellement urbain et convention de partenariat pour la rénovation urbaine avec l'ANRU et l'Etat ;
- VU** La délibération n° CR 70-13 du 26 septembre 2013 relative aux dispositions préparatoires à la fin de la convention de partenariat pour la rénovation urbaine avec l'ANRU et l'Etat ;
- VU** La délibération n° CP 07-733 du 11 octobre 2007 relative à l'action régionale en faveur du renouvellement urbain, définition et affectation d'enveloppes de subventions d'investissement ;
- VU** La délibération n° CP 08-1303 du 27 novembre 2008 relative à l'action régionale en faveur du renouvellement urbain, portant établissement de la liste définitive des sites relevant de l'intervention régionale autonome en faveur des contrats urbains de cohésion sociale ;
- VU** La délibération n° CP 09-883 du 24 septembre 2009 relative à l'action régionale en faveur du renouvellement urbain, portant actualisation de la liste des opérations isolées et PRU soutenues au titre du partenariat avec l'ANRU et propositions de redéploiement, ainsi que l'actualisation de la liste régionale définitive des sites CUCS ;
- VU** La délibération n° CP 11-568 du 7 juillet 2011 approuvant la convention type relative aux opérations financées dans le cadre des crédits de renouvellement urbain ;
- VU** La convention de partenariat signée le 12 novembre 2007 avec l'ANRU et l'Etat ;
- VU** La convention régionale de renouvellement urbain entre les villes et la Région et son avenant n°1 ;
- VU** La convention régionale de renouvellement urbain entre les villes et la Région et son avenant n°2 ;
- VU** La convention régionale de renouvellement urbain intercommunal ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport n° CP < CP 14-314 présenté par Monsieur le Président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la commission du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière.

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

Décide de participer au titre du dispositif régional en faveur du renouvellement urbain au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 055 851 €**, au titre des opérations CUCS.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par l'article 5 de la délibération n° CP 11-568 du 7 juillet 2011, pour les bénéficiaires non encore signataires de cette convention, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 055 851 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain » « programme HP 51-002 (151002) « Requalification urbaine : actions contractualisées », action 15100203 « Sites en prévention » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 :**

Décide de participer au titre du dispositif régional en faveur du renouvellement urbain au financement des projets détaillés en annexe 3 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **5 293 277 €**, au titre des opérations prioritaires et supplémentaires.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par l'article 5 de la délibération n° CP 11-568 du 7 juillet 2011, pour les bénéficiaires non encore signataires de cette convention, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **5 293 277 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain » « programme HP 51-002 (151002) « Requalification urbaine : actions contractualisées », action 15100204 « sites contractualisés ANRU » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 3**

Décide de participer au titre du dispositif régional en faveur du renouvellement urbain au financement des projets détaillés en annexe 3 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 128 569 €**, au titre des opérations isolées.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par l'article 5 de la délibération n° CP 11-568 du 7 juillet 2011, pour les bénéficiaires non encore signataires de cette convention, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **1 128 569 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain » « programme HP 51-002 (151002) « Requalification urbaine : actions contractualisées », action 15100204 « sites contractualisés ANRU » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.



**Article 4 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles antérieures à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date de la demande de subvention	Date éligibilité
9002171	78/ TRAPPES - QUARTIER LES MERISIERS - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VIAN, MANET ET TOURNESOLS (PRU)	COMMUNE DE TRAPPES	27/08/2009	01/10/2013
13006881	95/ MONTIGNY-LES-CORMEILLES - QUARTIER LES FRANCES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES SOURCES (OPI)	COMMUNE DE MONTIGNY LES CORMEILLES	27/02/2013	01/04/2013
13016125	93/DUGNY - QUARTIER LANGEVIN-LARIVIERE : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE (CUCS)	COMMUNE DE DUGNY	12/07/2013	01/01/2014
13016911	93/BOBIGNY - QUARTIER DU GRAND QUADRILATERE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE RENE GOSCINNY (PRU)	SEQUANO AMENAGEMENT	24/07/2013	02/01/2014
14005938	95/SARCELLES - QUARTIER LES LOCHERS : RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE (PRU)	COMMUNE DE SARCELLES	03/02/2014	03/03/2014
14006256	93/AULNAY-SOUS-BOIS - QUARTIER LA ROSE DES VENTS : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE ALIZES NORD (PRU)	COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	05/02/2014	01/04/2014
14007570	94/VILLENEUVE-LE-ROI - QUARTIER PAUL BERT : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (PRU)	COMMUNE DE VILLENEUVE LE ROI	21/02/2014	01/03/2014
14007753	93/PANTIN - QUARTIER DES QUATRES CHEMINS : ACQUISITION-DEMOLITION DU 96 RUE JAURES POUR VOIRIE - ACQUISITION DU LOT DAUNJ - PRU	COMMUNE DE PANTIN	18/02/2014	20/12/2013

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100203 - Sites en prévention

<b>Dispositif :</b>	00000062 - Contrat Urbain de cohésion Sociale
---------------------	-----------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	13016050 - 93/PANTIN - QUARTIER HOICHE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES DE LA VILLE POUR LES ASSOCIATIONS (CUCS)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1261 - COMMUNE DE PANTIN		
<b>Localisation :</b>	PANTIN		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	160 869,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
201 087,00 €	HT 80 %	<b>160 869,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	13016125 - 93/DUGNY - QUARTIER LANGEVIN-LARIVIERE : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE (CUCS)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1279 - COMMUNE DE DUGNY		
<b>Localisation :</b>	DUGNY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	224 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
280 000,00 €	HT 80 %	<b>224 000,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	13016305 - 78-TRAPPES/QUARTIER CITE NOUVELLE : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE HENRI BARBUSSE (CUCS)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R733 - COMMUNE DE TRAPPES		
<b>Localisation :</b>	TRAPPES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	258 699,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
2 000 000,00 €	HT 12,93 %	<b>258 699,00 €</b>	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100203 - Sites en prévention

<b>Dispositif :</b>	00000062 - Contrat Urbain de cohésion Sociale
---------------------	-----------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	13016575 - 77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER LA RENARDIERE:REFECTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAMARTINE-CUCS		
<b>Bénéficiaire :</b>	R873 - COMMUNE DE ROISSY EN BRIE		
<b>Localisation :</b>	ROISSY-EN-BRIE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	118 284,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
304 408,00 € HT	38,86 %	<b>118 284,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	14000672 - 78/POISSY - QUARTIER BEAUREGARD : REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (CUCS)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R684 - COMMUNE DE POISSY		
<b>Localisation :</b>	POISSY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	132 300,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
189 000,00 € HT	70 %	<b>132 300,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	14008186 - 77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER ROISSY CENTRE:REFECTION DES TOITURES DES GROUPE SCOLAIRES LA PIERRERIE ET MICHEL GRILLARD-CUCS		
<b>Bénéficiaire :</b>	R873 - COMMUNE DE ROISSY EN BRIE		
<b>Localisation :</b>	ROISSY-EN-BRIE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	161 699,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
418 360,00 € HT	38,65 %	<b>161 699,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000062 - Contrat Urbain de cohésion Sociale :</b>	1 055 851,00 €
--------------------------------------------------------------------------------	----------------

<b>Total sur l'imputation 905 - 51 - 151002 - 15100203 :</b>	1 055 851,00 €
--------------------------------------------------------------	----------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100204 - Sites contractualisés ANRU

<b>Dispositif :</b>	00000117 - Financement des dossiers PRU et OPI
---------------------	------------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	09002171 - 78/ TRAPPES - QUARTIER LES MERISIERS - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VIAN, MANET ET TOURNESOLS (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R733 - COMMUNE DE TRAPPES		
<b>Localisation :</b>	TRAPPES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER		
<b>Montant total :</b>	540 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 228 000,00 €	HT 43,97 %	540 000,00 €	

<b>Dossier :</b>	13006881 - 95/ MONTIGNY-LES-CORMEILLES - QUARTIER LES FRANCES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES SOURCES (OPI)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R162 - COMMUNE DE MONTIGNY LES CORMEILLES		
<b>Localisation :</b>	MONTIGNY-LES-CORMEILLES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	104 819,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
172 935,00 €	HT 60,61 %	104 819,00 €	

<b>Dossier :</b>	13015562 - 93/SEVRAN - QUARTIER MONTCELEUX PONT-BLANC : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER MICHELET (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1268 - COMMUNE DE SEVRAN		
<b>Localisation :</b>	SEVRAN		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	531 526,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
2 341 104,00 €	HT 22,7 %	531 526,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100204 - Sites contractualisés ANRU

<b>Dispositif :</b>	00000117 - Financement des dossiers PRU et OPI
---------------------	------------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	13021179 - 93/ EPINAY-SUR-SEINE - QUARTIER LA SOURCE/LES PRESLES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX POUR L'UNITE TERRITORIALE DES PARCS ET JARDINS (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
<b>Localisation :</b>	EPINAY-SUR-SEINE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	341 528,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 500 836,00 €	HT 22,76 %	<b>341 528,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	13022373 - 77/DAMMARIES-LES-LYS-QUARTIER DE LA JUSTICE:AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA JUSTICE-OPI		
<b>Bénéficiaire :</b>	R369 - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS		
<b>Localisation :</b>	DAMMARIE-LES-LYS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 023 750,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
1 341 355,00 €	HT 76,32 %	<b>1 023 750,00 €</b>	

<b>Dossier :</b>	14004653 - 91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR MERIDIEN SOLSTICES" (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1953 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE		
<b>Localisation :</b>	GRIGNY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 397 467,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
5 589 866,00 €	HT 25 %	<b>1 397 467,00 €</b>	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100204 - Sites contractualisés ANRU

<b>Dispositif :</b>	00000117 - Financement des dossiers PRU et OPI
---------------------	------------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	14004654 - 91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR DE LA PLACE DU DAMIER ET ESPACES PUBLICS ADJACENTS (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1953 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE		
<b>Localisation :</b>	GRIGNY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	746 938,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
2 987 752,00 €	HT 25 %	746 938,00 €	

<b>Dossier :</b>	14005938 - 95/SARCELLES - QUARTIER LES LOCHERES : RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R197 - COMMUNE DE SARCELLES		
<b>Localisation :</b>	SARCELLES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	158 269,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
12 216 319,00 €	HT 1,3 %	158 269,00 €	

<b>Dossier :</b>	14006256 - 93/AULNAY-SOUS-BOIS - QUARTIER LA ROSE DES VENTS : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE ALIZES NORD (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1241 - COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS		
<b>Localisation :</b>	AULNAY-SOUS-BOIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	200 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
416 167,00 €	HT 48,06 %	200 000,00 €	

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	18/06/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006235	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	905 - Aménagement des territoires
<b>Code fonctionnel :</b>	51 - Politique de la ville
<b>Programme :</b>	151002 - Requalification urbaine: actions contractualisées
<b>Action :</b>	15100204 - Sites contractualisés ANRU

<b>Dispositif :</b>	00000117 - Financement des dossiers PRU et OPI
---------------------	------------------------------------------------

<b>Dossier :</b>	14007570 - 94/VILLENEUVE-LE-ROI - QUARTIER PAUL BERT : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32 - COMMUNE DE VILLENEUVE LE ROI		
<b>Localisation :</b>	VILLENEUVE-LE-ROI		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	937 105,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 447 940,00 €	HT 8,97 %	937 105,00 €	

<b>Dossier :</b>	14007753 - 93/PANTIN - QUARTIER DES QUATRES CHEMINS : ACQUISITION-DEMOLITION DU 96 RUE JAURES POUR VOIRIE - ACQUISITION DU LOT DAUNJ - PRU		
<b>Bénéficiaire :</b>	R1261 - COMMUNE DE PANTIN		
<b>Localisation :</b>	PANTIN		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	175 500,00 €	<b>Code nature :</b>	204142

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
195 000,00 €	HT 90 %	175 500,00 €	

<b>Dossier :</b>	13016911 - 93/BOBIGNY - QUARTIER DU GRAND QUADRILATERE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE RENE GOSCINNY (PRU)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R10286 - SEQUANO AMENAGEMENT		
<b>Localisation :</b>	BOBIGNY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	264 944,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
420 000,00 €	HT 63,08 %	264 944,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000117 - Financement des dossiers PRU et OPI :</b>	6 421 846,00 €
---------------------------------------------------------------------------------	----------------

<b>Total sur l'imputation 905 - 51 - 151002 - 15100204 :</b>	6 421 846,00 €
--------------------------------------------------------------	----------------



## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : LES CUCS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016050</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 93/PANTIN - QUARTIER HOCHÉ : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES DE LA VILLE POUR LES ASSOCIATIONS AU 61 RUE VICTOR HUGO (CUCS)</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	201 087,00 €	80,00 %	160 869,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>160 869,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN  
 Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC  
 93507 PANTIN CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : travaux d'aménagement d'un centre de ressources de la ville pour les associations, quartier Hoche à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La ville de Pantin bénéficie d'un tissu associatif riche et dynamique avec plus de 300 associations répertoriées sur le territoire.

Les associations pantinoises sont donc nombreuses et elles couvrent des champs très variés: solidarité, santé, culture, animation locale, sport, économie social et solidaire, environnement...

Néanmoins la ville manque d'un lieu dédié aux associations, autrement dit, un centre de ressources. Cette équipement, qui dynamisera par ailleurs la vie du quartier, permettra d'apporter un soutien au développement des projets de ces associations.

**Description :**

L'opération prévoit le réaménagement d'un bâtiment communal afin d'y créer un véritable centre de ressource pour les associations.

Cet équipement, sera composé, notamment:

- d'un espace de documentation,
- d'une grande salle de réunion mise à disposition des associations,
- de bureaux qui accueilleront le service municipal de la vie associative et de la démocratie participative,
- de bureaux mis à disposition des associations.

**Moyens mis en œuvre :**

- CUCS Hoche: 300 000 €
- Subventions affectées : 71 284 €
- Subvention proposée: 160 869 €
- Convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008

**Localisation géographique :**

- PANTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	201 087,00	100,00%	Région IDF	160 869,00	80,00%
Total	201 087,00	100,00%	VILLE( EC)	40 218,00	20,00%
			Total	201 087,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	2 346,72 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	55 000,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	34 650,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
	Montant total	1 063 801,72 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016125</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet :</b> 93/DUGNY - QUARTIER LANGEVIN-LARIVIERE : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE, 9 PLACE GABRIEL PERI (CUCS)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	280 000,00 €	80,00 %	224 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		224 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE DUGNY  
 Adresse administrative : 1 RUE DE LA RESISTANCE  
 93440 DUGNY  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur André VEYSSIERE, Maire

N° SIRET : 21930030800018

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : travaux d'installation d'un poste de police municipale, quartier Langevin-Larivière à Dugny

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : accompagner les investissements réalisés en matière de tranquillité publique

**Objectifs :**

Dugny, commune de 10 612 habitants, s'étend selon l'axe nord-sud de la D114: elle est entourée à l'est de la plateforme aéroportuaire du Bourget et à l'ouest du parc départemental Valbon. La commune est plutôt enclavée, en retrait et en fond du département de la Seine-Saint-Denis.

La commune est composée de trois secteurs distincts ; le centre-ville, les quartiers de la Comète et du Pont Yblon. Ce dernier est un quartier satellite tourné vers la commune du Blanc-Mesnil, sans liaison directe avec le centre-ville.

Le CUCS Langevin Larivière est composé de deux quartiers situés au cœur de la ville.

**Description :**

Le projet est situé au centre de la commune, place Gabriel Péri, face à la mairie. L'opération consiste en une réhabilitation d'un ancien local commercial en vue de l'aménagement du poste de police municipale. L'équipe sera composée de 8 agents dont une secrétaire.

Le pavillon d'une superficie de 136 m<sup>2</sup> est édifié sur deux étages et une cave et comprendra :

- une salle d'attente ;
- un bureau d'accueil ;
- un bureau pour le responsable ;
- une salle de réunion ;
- des sanitaires.

**Moyens mis en œuvre :**

Enveloppe CUCS Langevin-Larivière : 350 000 €

Subvention affectée : 0 €

Subvention proposée : 224 000 €

Convention régionale intercommunale de renouvellement urbain signée le 5 juillet 2010

**Localisation géographique :**

- DUGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux HT	280 000,00	100,00%	Région	224 000,00	80,00%
Total	280 000,00	100,00%	VILLE EC	56 000,00	20,00%
			Total	280 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 732,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	8 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 732,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 700,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	15 732,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 160 000,00 €
2014	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	17 640,00 €
	Montant total	1 593 536,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016305</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 78-TRAPPES/QUARTIER CITE NOUVELLE : REAMENAGEMENT DE L'AVENUE HENRI BARBUSSE (CUCS)</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	2 000 000,00 €	12,93 %	258 699,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>258 699,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE TRAPPES  
 Adresse administrative : 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
 78195 TRAPPES CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire

N° SIRET : 21780621500547

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : réaménagement de l'avenue Henri Barbusse, dans le quartier Cité Nouvelle à Trappes.

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La Cité Nouvelle est un quartier pavillonnaire qui occupe un quadrilatère, traversé longitudinalement par deux rues : la rue Ambroise Croizat et la rue Danielle Casanova. Ces deux rues ont une fonction de desserte interne du quartier.

Le quartier est délimité au sud par la route nationale 10 (RN 10) par les limites du PRU des Merisiers, au nord (rue Paul Langevin), à l'Est (rue Alfred Costes) et à l'ouest (avenue Henri Barbusse).

Le quartier Cité Nouvelle qui se situe aux portes du PRU est resté en marge du projet de rénovation urbaine qui a permis de rénover tous les espaces publics et résidences d'habitat social.

C'est pourquoi la ville de Trappes a décidé de mettre en œuvre un programme de travaux qui permettra aux habitants du quartier Cité Nouvelle de bénéficier d'une qualité urbaine comparable à celle des secteurs limitrophes.

**Description :**

L'avenue Henri Barbusse, qui délimite le quartier à l'ouest, est un élément structurant du maillage viaire de la commune. Cette avenue permet, depuis le sud du territoire, de rejoindre le cœur du centre secondaire des Merisiers, l'avenue du Mahatma Gandhi, puis l'avenue Clément Ader, axe nord/sud de distribution et de lien entre les quartiers des Merisiers, de l'Aérostas et de la Plaine de Neauphle.

Dans la perspective des travaux de requalification de la RN10 prévus à l'horizon 2017 par l'Etat, la ville de Trappes va mettre en œuvre un projet de requalification de l'avenue Henri Barbusse.

En effet, le schéma de restructuration du carrefour RN10/D23 doit faciliter les échanges entre le centre-ville/Jean Jaurès et le quartier des Merisiers. L'avenue Henri Barbusse, qui deviendra alors une des voiries majeures de la ville et sera confortée dans son statut d'entrée urbaine, ne doit cependant pas contribuer à attirer une circulation de transit.

C'est pourquoi les travaux de requalification qui seront mis en œuvre visent à lui conférer une vocation urbaine d'insertion et de distribution dans la ville.

L'avenue Henri Barbusse sera composée d'une chaussée à double sens d'environ 5,5m.

Le programme porte sur les travaux suivants :

- VRD,
- création de stationnements (longitudinaux ou en épis),
- aménagement de trottoirs,
- réfection de l'éclairage public
- pose de mobilier urbain,
- plantations

Le projet a été élaboré en étroite concertation avec les riverains. Il tient notamment compte des demandes recueillies lors des comités de quartier.

**Moyens mis en œuvre :**

CUCS quartier Cité Nouvelle : 300 000 €

Subventions affectées : 41 301 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008.

**Localisation géographique :**

- TRAPPES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 000 000,00	100,00%
Total	2 000 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Département des Yvelines	800 000,00	40,00%
ville de Trappes (EC)	941 301,00	47,07%
Région IDF	258 699,00	12,93%
Total	2 000 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2012	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	22 680,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	58 520,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	5 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 159 084,00 €
2013	Tiers Particuliers	8 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	999 879,60 €
	Montant total	2 553 333,60 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016575</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER LA RENARDIERE:REFECTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAMARTINE-CUCS</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	304 408,00 €	38,86 %	118 284,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>118 284,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY EN BRIE  
 Adresse administrative : 9 RUE PASTEUR  
 77680 ROISSY EN BRIE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Sylvie FUCHS, Maire

N° SIRET : 21770390900010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : réfection de la toiture du groupe scolaire Lamartine, dans le quartier de la Renardière à Roissy-en-Brie

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le quartier de La Renardière est composé de barres et de tours allant de 7 à 16 étages. On y comptabilise 632 logements sociaux et environ 2101 habitants.

La forte concentration des habitants a fait émerger différentes problématiques. En effet, les indicateurs de précarité démontrent une situation sociale et économique préoccupante (taux de chômage élevé, concentration importante d'allocataires RSA, famille monoparentale nombreuses...).

Le groupe scolaire Lamartine accueille près de 300 enfants dans des locaux vieillissants, qui nécessitent d'être réhabilités.

**Description :**

Le programme de rénovation des toitures concerne le groupe scolaire Lamartine

Il s'agit pour la plupart de toitures à faible pente (inférieure à 15%).

Dans le cadre de ce projet de rénovation, les principaux travaux concernent:

- l'isolation, l'étanchéité et la couverture des toitures,
- le traitement des points singuliers et des évacuations des eaux,
- le remplacement des lanternaux,
- la sécurisation des toitures par des lignes de vies etc.

**Moyens mis en œuvre :**

CUCS du Centre: 300 000 €

Subventions affectées : 181 176 €

Subvention proposée: 118 284 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 30 Novembre 2010

**Localisation géographique :**

- ROISSY-EN-BRIE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	304 408,00	100,00%	Région IDF	118 284,00	38,86%
Total	304 408,00	100,00%	VILLE (EC)	186 124,00	61,14%
			Total	304 408,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	82 252,00 €
2011	Manifestations littéraires	5 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 980,00 €
2012	Manifestations littéraires	5 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 980,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	181 716,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 900,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	13 995,00 €
	Montant total	293 823,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14000672</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 78/POISSY - QUARTIER BEAUREGARD : REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (CUCS)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	189 000,00 €	70,00 %	132 300,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>132 300,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE POISSY  
 Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE  
78303 POISSY CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Karl OLIVE, Maire

N° SIRET : 21780498800012

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : réfection de l'éclairage public, dans le quartier Beauregard à Poissy.

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le quartier Beauregard est situé sur un plateau, à l'ouest de la commune de Poissy. Il se trouve à l'articulation entre le secteur de développement de Poncey, le quartier PRU de la Coudraie et le centre-ville en contrebas. Le quartier est bordé à l'Est par la forêt de Saint-Germain.

Le quartier accueille 7509 habitants, soit plus du cinquième de la population communale.

Au sein du périmètre de la ZUS, on trouve essentiellement des logements sociaux, sous forme d'habitat collectif, construits dans les années 1950 pour accueillir la main d'œuvre immigrée nécessaire au développement de l'industrie automobile présente dans la commune.

Ce patrimoine immobilier, composé de plus de 2200 logements ayant appartenu à la SCIC puis à Icade est aujourd'hui la propriété de 4 bailleurs : Icade Patrimoine (le plus important), Batigère, I3F et Emmaüs Habitat.

Les problèmes de fonctionnement du quartier recensés aujourd'hui sont en partie liés au processus de déconventionnement mis en œuvre par Icade à partir de 2000. Son désengagement concomitant a entraîné un manque de suivi et d'entretien du bâti, une insatisfaction des habitants quant à la propreté des

lieux...

Cette situation a fait naître de nombreux questionnements sur la gestion du quartier, et a donné lieu à la réalisation d'une étude stratégique concernant le développement et la gestion urbaine et de proximité.

L'objectif de la municipalité est de repositionner le quartier dans la ville afin qu'il joue son rôle d'espace charnière au sein d'un secteur une pleine mutation (La Coudraie, Poncy, hôpital, corridor RD 113...) tout en conservant son identité propre.

#### **Description :**

Face aux difficultés et attentes des habitants, la ville affiche sa volonté de réinvestir le quartier, en accompagnement des actions entreprises par les bailleurs, afin de développer les potentialités du quartier et contrarier le processus de dégradation à l'oeuvre en vue d'une amélioration pérenne.

Ainsi, au cours de l'été 2013, la ville a engagé une première phase de travaux qui portait sur la réfection des 5 squares qui maillent le quartier. Des aires de jeux y ont été installées.

La deuxième phase de travaux, objet de la présente demande de subvention, concerne la rénovation de l'éclairage public du quartier.

Les ensembles mâts/luminaires qui bordent actuellement les cheminements piétons et cycles ont été implantés dans les années 80. Ces luminaires à boules, à sources sodium haute pression 100 w et 150 w, seront remplacés par des luminaires à LED d'une puissance de 32 w environ.

Les travaux comprennent la dépose des équipements existants, la fourniture et pose de nouveaux mâts et luminaires, la mise en conformité des boîtiers de raccordement avec reprise des câbles, l'optimisation de l'implantation de certains foyers et du câblage associé.

Le projet de rénovation du quartier a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique qui s'est tenue en juin 2013 en présence du maire.

#### **Moyens mis en œuvre :**

CUCS quartier Beauregard : 250 000 €

Subventions affectées : 0 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 22/10/2009.

#### **Localisation géographique :**

- POISSY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	189 000,00	100,00%
Total	189 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Ville de Poissy (EC)	56 700,00	30,00%
Région IDF	132 300,00	70,00%
Total	189 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	509 224,50 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	210 000,00 €
2011	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	8 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	447 223,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	33 000,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2012	Contrats régionaux	810 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2013	Tiers Association loi 1901 et assimilées (fondations, ONG...)	20 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 000,00 €
2013	Contrats régionaux	540 000,00 €
2013	Tiers Particuliers	21 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	87 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	21 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	48 420,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
	Montant total	3 169 927,50 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008186</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 77/ROISSY-EN-BRIE-QUARTIER ROISSY CENTRE:REFECTION DES TOITURES DES GROUPES SCOLAIRES LA PIERRERIE ET MICHEL GRILLARD-CUCS</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	418 360,00 €	38,65 %	161 699,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>161 699,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100203- Sites en prévention

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY EN BRIE  
 Adresse administrative : 9 RUE PASTEUR  
 77680 ROISSY EN BRIE  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Madame Malthilde PRIEST-GODET

N° SIRET : 21770390900010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Contrat Urbain de cohésion Sociale

Objet du projet : réfection des toitures des groupes scolaires La Pierrerie et Michel Grillard, dans le centre-ville à Roissy-en-Brie

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le quartier de Roissy centre – 50 Arpents est composé de plusieurs résidences où l'on comptabilise 657 logements sociaux et 1950 habitants.

La forte concentration des habitants a fait émerger différentes problématiques. En effet, les indicateurs de précarité démontrent une situation sociale et économique préoccupante (taux de chômage élevé, concentration importante d'allocataires RSA, famille monoparentale nombreuses...).

Le quartier recense 2 groupes scolaires: La Pierrerie et M. Grillard. Ces groupes scolaires accueillent plus de 800 enfants dans des locaux vieillissants, qui nécessitent d'être réhabilités.

**Description :**

Le programme de rénovation des toitures concerne 2 groupes scolaires: Grillard et La Pierrerie. Il s'agit pour la plupart de toitures à faible pente (inférieur à 15%).

Dans le cadre de ce projet de rénovation, les principaux travaux concernent:

- l'isolation, l'étanchéité et la couverture des toitures,
- le traitement des points singuliers et des évacuations des eaux,
- le remplacement des lanternaux,
- la sécurisation des toitures par des lignes de vies etc.

**Moyens mis en œuvre :**

CUCS du Centre: 300 000 €

Subventions affectées : 0 €

Subvention proposée: 161 699 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 30 Novembre 2010

**Localisation géographique :**

- ROISSY-EN-BRIE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	418 360,00	100,00%
Total	418 360,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF	161 699,00	38,65%
VILLE (EC)	256 661,00	61,35%
Total	418 360,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	82 252,00 €
2011	Manifestations littéraires	5 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 980,00 €
2012	Manifestations littéraires	5 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 980,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	181 716,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 900,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	13 995,00 €
	Montant total	293 823,00 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : LES OPERATIONS  
PRIORITAIRES ET SUPPLEMENTAIRES ET LES  
OPERATIONS ISOLEES**



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09002171</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 78/ TRAPPES - QUARTIER LES MERISIERS - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VIAN, MANET ET TOURNESOLS (PRU)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	1 228 000,00 €	43,97 %	540 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>540 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE TRAPPES  
 Adresse administrative : 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
 78195 TRAPPES CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire

N° SIRET : 21780621500547

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : aménagement des espaces publics Vian, Manet et Tournesols

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Des problèmes, liés à la maîtrise foncière des espaces à aménager ont retardé la mise en oeuvre des travaux. Ces questions sont désormais réglées et les marchés de travaux sont attribués. La commune souhaite débiter le chantier sans délai afin de répondre aux attentes des habitants.

**Objectifs :**

Située au sein de la communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines (CASQY), la ville de Trappes, 30 000 habitants, accueille un parc locatif social très important (76 % des logements du territoire communal) implanté principalement dans trois quartiers : le centre-ville, le quartier des Merisiers et la plaine de Neauphle.

Dès 2002, une convention cadre de grand projet était élaborée, prévoyant notamment de mener une stratégie de rénovation urbaine des quartiers en stoppant et inversant les processus de spécialisation sociale et urbaine et en développant une stratégie de « couture » et de désenclavement de la ville.

Une première convention ANRU était signée en novembre 2003 puis une deuxième en juin 2005, les territoires concernés par le projet urbain étant ceux des Merisiers, de la Plaine de Neauphle, du centre-ville et de Jean Macé, soit environ les trois quarts du territoire communal urbanisé.

La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine prévoit la démolition de 593 logements pour une reconstruction de 593, dont 198 PLUS-CD et 395 PLUS. Parmi ces 395 PLUS-CD, 257 seront reconstruits sur le territoire de l'agglomération. La localisation de ces 257 logements est identifiée.

Le processus de rénovation urbaine à Trappes vise à :

- une diversification de l'habitat (passer de 3/4 à 2/3 de logements sociaux) ;
- la restructuration et l'embellissement des espaces extérieurs ;
- l'unification et la revitalisation de la ville de part et d'autre de la RN 10 ;
- la transformation de la typologie du bâti (maisons, maisons de ville, petits collectifs) ;
- un programme de réhabilitation et de résidentialisation ;
- le décloisonnement physique et humain des quartiers ;
- le renforcement des transports en commun et la mise en service d'un transport en « site préférentiel » ;
- la mutation d'un tissu propice aux entreprises et à la création d'emplois.

Afin d'assurer la concertation et l'information sur le projet de rénovation urbaine, la ville de Trappes a mis en place un ambitieux dispositif de démocratie participative qui vise deux niveaux de mobilisation des habitants. Un niveau permanent concerne la vie dans le quartier. Un deuxième niveau est lié à chaque projet urbain précis dans lequel les habitants peuvent être associés.

Il s'agit de :

- comités de quartier, (9 sur l'ensemble de la ville), structures permanentes de relais avec les élus, concernant « la vie quotidienne » ;
- groupes de suivi, permettant d'associer les habitants à l'élaboration d'un projet urbain sur un site pendant une période. Ils sont constitués selon la méthode suivante : une réunion publique est organisée sur un sujet, à l'issue de laquelle sont désignés les membres du comité de suivi choisis par les habitants. Ils seront chargés d'examiner les problématiques au cours de séances de travail avant de revenir devant les habitants lors d'une nouvelle réunion publique.

### **Description :**

Contexte :

Dans le cadre de son programme de rénovation urbaine, la ville de Trappes affiche comme prioritaire le traitement et la restructuration des grands îlots d'habitation, dont l'îlot Debussy, îlot de 18 hectares sans circulation publique.

Le programme de restructuration de cet îlot prévoit d'une part d'intervenir sur la hiérarchisation des espaces (espaces privés, espaces communs à accès limité, espaces publics) et d'autre part d'améliorer la qualité des accès depuis les boulevards Allende à l'Ouest, Beethoven au Nord et Berlioz à l'Est.

Descriptif :

La rue Boris Vian est une voie en impasse qui, depuis l'avenue Allende, dessert la résidence Debussy, l'école maternelle Edouard Manet, des résidences de la Sablière et un groupe de 8 maisons individuelles en propriétés privées.

La rue des Tournesols est également une voie en impasse qui, depuis l'avenue Hector Berlioz dessert la résidence sociale Van Gogh et une copropriété horizontale composée de plusieurs groupes de maisons individuelles. La rue s'arrête contre la sente de Bougainville.

Les travaux consistent à créer une voirie qui fera le lien entre ces deux rues, aujourd'hui en impasse, qui deviendront ainsi des voies traversantes qui assureront une desserte interne de l'îlot.

Cette nouvelle portion de voie traversera la sente de Bougainville, entraînant une requalification partielle de cette dernière.

Parallèlement, les voies existantes sont retraitées en voies résidentielles. Le projet s'attache à respecter la priorité des piétons au niveau de la jonction des deux voies sur la sente piétonne préexistante mais

également sur l'ensemble du linéaire des deux voiries requalifiées.

Des passages surélevés seront créés pour les traversées piétonnes et un mobilier de protection des trottoirs sera installé. La placette devant l'école sera agrandie dans le but d'une part d'assurer un meilleur accueil des enfants et des parents et d'autre part d'en faire un lieu de vie et de repos.

Par ailleurs, des stationnements longitudinaux seront aménagés. Il est également prévu d'installer un nouveau mobilier urbain et une signalisation adaptée. L'éclairage public sera recalibré.

Les matériaux choisis contribueront à la qualité du projet (bordures et pavés en granit, couleurs d'enrobés différentes, blocs de pierre, bancs de granit...).

La concertation pour l'îlot Debussy a démarré en 2005.

Le projet d'aménagement des espaces publics Vian, Manet et Tournesols présenté à l'ANRU prévoyait la démolition de 4 bâtiments. L'espace ainsi libéré devait être utilisé pour la prolongation de la rue Boris Vian et la création d'un espace public.

Les habitants n'étant pas favorables aux démolitions, il a été décidé à l'issue de la concertation de ne démolir que 2 bâtiments et d'abandonner le projet de création d'espace public.

Le nouveau projet, objet de la demande de subvention, a été validé par les habitants le 7/02/06.

#### Moyens mis en œuvre :

PRU Les Merisiers : 5 175 000 €

Subventions affectées : 4 421 077,05 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008

Convention ANRU/Ville signée le 16 janvier 2006

#### Localisation géographique :

- TRAPPES

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
coût de l'opération	1 228 000,00	100,00%
Total	1 228 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ANRU	246 000,00	20,03%
Département 78 (EC)	196 000,00	15,96%
VILLE (EC)	246 000,00	20,03%
Région	540 000,00	43,97%
Total	1 228 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2012	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	22 680,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	58 520,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	5 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 159 084,00 €
2013	Tiers Particuliers	8 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	999 879,60 €
	Montant total	2 553 333,60 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13006881</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet :</b> <b>95/ MONTIGNY-LES-CORMEILLES - QUARTIER LES FRANCES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES SOURCES (OPI)</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	172 935,00 €	60,61 %	104 819,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>104 819,00 €</b>

**Imputation budgétaire :**    905-51-204142-151002-300  
                                           15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination                   : COMMUNE DE MONTIGNY LES  
                                           CORMEILLES

Adresse administrative       : 14 RUE FORTUNE CHARLOT  
                                           95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

Statut Juridique               : Commune

Représentant                   : Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire

N° SIRET                         : 21950424800010

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement de la place des Sources, quartier Les Frances à Montigny-lès-Cormeilles

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2013

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'aménagement de cette place doit s'enchaîner avec la livraison des logements sociaux à proximité immédiate.

**Objectifs :**

Ville de 18 000 habitants située à proximité de l'agglomération de Cergy Pontoise, la commune de Montigny-lès-Cormeilles compte trois pôles majeurs : le centre-ville historique de la commune (le village), le secteur de la gare Montigny-Beauchamp (amené à se développer) et le quartier des Frances, objet d'une opération isolée au titre de l'ANRU.

Construit pour l'essentiel dans les années 70 sous forme de ZAC, le quartier des Frances a fait l'objet d'un classement en ZUS en 1996. Avec 6 600 habitants, il regroupe 38% de la population communale et comporte une présence majoritaire de logements collectifs (86% des 2 400 logements de la ZUS sont de grands collectifs). Le parc immobilier du quartier concentre le parc locatif social de la ville (51% des logements du quartier), mais également des propriétaires occupants (5 grandes copropriétés).

Ce quartier, central de par sa situation entre le centre-ville historique et la zone en développement, apparaît pourtant mal identifié. Il se caractérise par une trame de voies inachevée et parfois inadaptée avec de nombreuses rues en impasse, des voies parfois étroites créant des difficultés de croisement et un axe majeur de liaison entraînant une coupure au sein du quartier (avenue des Frances).

Le projet urbain d'opération isolée prévoit de répondre à trois enjeux majeurs :

- renforcer l'attractivité résidentielle et améliorer les conditions de logements des habitants (réhabilitation des logements sociaux et résidences en copropriétés, diversification de l'offre, mise en place d'une gestion urbaine de proximité) ;
- valoriser et renforcer les équipements publics présents sur le quartier (réaménagement de cours d'écoles, création d'aires de jeux, aménagement d'un espace jeunesse) ;
- améliorer la qualité et la lisibilité des espaces publics et renforcer la centralité du quartier.

La concertation avec les habitants s'est déroulée dès 2005 afin d'élaborer le dossier ANRU. En avril 2007, la ville a organisé deux réunions de quartier en vue de présenter en détail les projets d'aménagements des espaces extérieurs et des équipements publics. Les bailleurs ont également réalisé des réunions avec les locataires dans le cadre des projets de réhabilitation des immeubles. Enfin, la ville a pris l'engagement d'organiser des réunions de concertation et de présentation des projets détaillés avant la réalisation des chantiers les plus importants. La ville a organisé plusieurs réunions de quartier avec les habitants de la résidence des sources depuis la signature du contrat en 2005. Ce projet d'aménagement accompagne une opération de plan de sauvegarde de la résidence, qui est en cours de réalisation.

#### **Description :**

La place des Sources est une placette située à proximité immédiate du rond-point Mitterand, intersection de l'avenue des Frances et de l'Avenue Maillol. L'avenue des Frances coupe le quartier en deux, et forme une rupture importante entre les parties ouest et est du quartier. L'aménagement de cette placette permet de finaliser le lien entre les différents îlots du quartier des Frances et répond aux exigences du projet de renouvellement urbain sur ce point.

L'opération consiste à rénover le revêtement et l'éclairage public, à planter des arbres de haute tige et poser du mobilier urbain. Cela permettra de rendre plus convivial l'espace qui est actuellement plutôt un lieu de passage. Les aménagements inviteront davantage au repos et à la rencontre des passants.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Opération Isolée Les Frances : 1 228 500 €

Subvention affectée : 104 819 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée avec la commune de Montigny-lès-Cormeilles le 01/04/2009

Opération isolée validée par l'ANRU le 04/02/2009

#### **Localisation géographique :**

- MONTIGNY-LES-CORMEILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Montant des travaux HT	172 935,00	100,00%	Région IDF - Renouveaulement Urbain	104 819,00	60,61%
Total	172 935,00	100,00%	Département du Val d'Oise (EC)	34 587,00	20,00%
			Ville de Montigny-lès-Cormeilles (EC)	33 529,00	19,39%
			Total	172 935,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	13 240,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	42 780,00 €
2011	Manifestations littéraires	10 000,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	48 259,20 €
2011	Diffusion des TIC dans les territoires locaux	12 025,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	13 240,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	175 401,00 €
2012	Manifestations littéraires	8 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	20 750,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	15 347,00 €
2013	Contract régional territorial	500 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	16 673,80 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	13 240,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	158 783,00 €
2013	Manifestations littéraires	8 000,00 €
	Montant total	1 031 609,40 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015562</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 93/SEVRAN - QUARTIER MONTCELEUX PONT-BLANC : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER MICHELET AVENUE SALVADOR ALLENDE (PRU)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	2 341 104,00 €	22,70 %	531 526,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>531 526,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN  
 Adresse administrative : 5 RUE ROGER LE MANER  
 93270 SEVRAN  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire

N° SIRET : 21930071200011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux de construction de la maison de quartier Michelet, quartier Montceleux Pont-Blanc à Sevrans

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La ville de Sevrans se situe au nord-est du département de Seine-Saint-Denis, à une vingtaine de kilomètres de Paris et compte 47 029 habitants. Son éloignement des grands axes routiers a rendu son développement difficile, d'où sa vocation essentiellement résidentielle.

Les années 60 et 70 ont vu le développement de grands ensembles à la périphérie de la ville (Beaudoctes, Montceleux-Pont Blanc et Rougemont) qui compte ainsi 42,3% de logements sociaux.

Le quartier Montceleux Pont-Blanc compte un peu plus de 7 500 habitants et 2 344 logements collectifs et est divisé en trois grands secteurs : le Pont-Blanc, les Erables et Montceleux. Excentré en limite nord-est du territoire communal, le quartier est enclavé car la liaison entre le quartier et la ville est assurée par un seul axe structurant. Cet enclavement est renforcé par la configuration en impasse des voies de desserte interne.



La mise en œuvre du PRU vise les 5 objectifs suivants :

- ouvrir, relier le quartier et rationaliser les stationnements,
- redécouvrir l'espace public et redéfinir les espaces privatifs,
- réinvestir les patrimoines et offrir de nouvelles formes urbaines,
- conforter le dynamisme des acteurs par un projet social appuyé sur une remise à niveau des équipements du quartier,
- renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et donner au quartier une façade urbaine de qualité.

Le projet prévoit la démolition et la reconstitution de 107 logements sociaux, la réhabilitation de 897 logements, la résidentialisation de 607 logements et la mise en œuvre d'un suivi animation d'OPAH pour 515 logements.

Depuis sa phase de définition en 2004, le projet de rénovation urbaine du quartier de Montceuleux Pont-Blanc s'est construit avec une implication forte des habitants. Un processus à plusieurs niveaux a été mis en place et prend différentes formes :

- entretiens pour la réalisation d'un diagnostic social ;
- réunions de quartier permettant d'intégrer les remarques des habitants dans le projet ;
- réunions plus ciblées, par résidence, ou encore avec des publics et des usagers spécifiques (enseignants, associations sportives...)
- boutique de projet ;
- journal de quartier.

#### **Description :**

La future maison de quartier répondra aux objectifs suivants :

- constituer une véritable centralité et un lieu de vie sociale pour tous les habitants du quartier ;
- regrouper en un même lieu les activités ;
- offrir aux adhérents et au personnel des locaux adaptés ;
- marquer l'entrée du quartier par un signal architectural fort ;
- s'insérer dans le jardin de la place des Lilas ;
- construire un bâtiment à forte exigence thermique et environnementale.

L'équipement, d'une superficie de 820m<sup>2</sup> de SHON, sera construit sur deux niveaux, il comprendra :

- une entrée/accueil ;
- des bureaux pour le personnel ;
- une grande salle polyvalente ;
- des salles d'activité (informatique, musique...)
- une salle de sport ;
- des bureaux dédiés aux permanences sociales (écrivain public, assistante sociale...)
- une cuisine ;
- un espace petite enfance ;
- des locaux d'entretien et un espace dédié à la gestion du bâtiment.

#### **Moyens mis en œuvre :**

PRU Montceuleux/Pont Blanc : 2 741 212 €

Subventions affectées : 2 092 879 €

Subvention sollicitée: 531 526 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 1 juillet 2009

Convention ANRU signée le 25 mai 2010

**Localisation géographique :**

- SEVRAN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	2 341 104,00	100,00%	Région IDF	531 526,00	22,70%
Total	2 341 104,00	100,00%	ANRU	1 447 714,00	61,84%
			CAF	120 466,00	5,15%
			VILLE (EC)	241 398,00	10,31%
			Total	2 341 104,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	89 400,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	11 260,00 €
2011	Centres de planification-contraception-IVG	50 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	1 828 798,00 €
2011	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	142 080,00 €
2011	Accessibilité des transports	10 150,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	390 852,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2012	Habitat privé : Ingénierie	58 976,25 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	12 000,00 €
2012	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	77 533,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	505 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 368 922,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	240 938,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 135 679,05 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	19 425,00 €
2014	Politique énergie climat	24 615,00 €
	Montant total	9 426 648,30 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021179</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 93/ EPINAY-SUR-SEINE - QUARTIER LA SOURCE/LES PRESLES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX POUR L'UNITE TERRITORIALE DES PARCS ET JARDINS ILOT 77 AVENUE D'ENGHIEN (PRU)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	1 500 836,00 €	22,76 %	341 528,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>341 528,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE  
COMMUNE

Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET  
93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président

N° SIRET : 24930008800039

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux de construction des locaux pour l'unité territoriale des parcs et jardins, quartier La Source/Les Presles à Epinay-sur-Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Epinay-sur-Seine compte 51 598 habitants et se situe au bord de la Seine, en frange ouest du département de Seine-Saint-Denis. A compter des années 50, la construction de grands ensembles de logements essentiellement sociaux dans les différents quartiers (Orgemont, La Source/Les Presles, îlot 77 avenue d'Enghien) a créé une rupture avec l'urbanisme traditionnel.

Le projet de rénovation urbaine comprend quatre quartiers inscrits initialement dans le périmètre du GPV : le centre-ville, la Source/les Presles, Orgemont et le 77 avenue d'Enghien. Il touche au total 66 % des habitants de la commune.

Le centre-ville a vu son bourg historique effacé au profit d'un urbanisme de dalle aujourd'hui en situation d'échec, isolé de son environnement et des grands axes qui l'entourent. Sa complexité urbaine rend son

usage et sa gestion difficile : de nombreux espaces sont dévalorisés et dégradés. Les activités économiques et commerciales sont également en situation de très grande fragilité.

Le projet de rénovation urbaine a pour objectif de :

- redonner un centre-ville : procéder à une meilleure desserte du centre-ville ;
- redynamiser les activités économiques et commerciales, développer une offre nouvelle d'équipements publics ;
- requalifier et diversifier l'offre d'habitat : programme de réhabilitation et de résidentialisation, action forte sur les copropriétés, programme de démolition ambitieux à hauteur de 746 logements, programme de construction de logements plus diversifiés dans leurs statuts ;
- renouveler les espaces, les équipements et les services : création d'un réseau d'équipements de qualité, requalification des espaces publics.

Sur le quartier du centre-ville, le projet vise particulièrement :

- l'amélioration du maillage et la requalification des espaces publics (création de voiries nouvelles développant les liaisons nord-sud et est-ouest, refonte du système de circulation) ;
- la redynamisation des activités et des commerces : réalisation de deux ZAC (ZAC Epicentre pour la démolition – reconstruction du centre commercial, et la ZAC Intégral pour la réhabilitation de deux immeubles de bureaux et la démolition de deux autres où seront reconstruits des logements, restructuration du parking) ;
- la rénovation et l'amélioration de l'offre en équipements (construction d'une médiathèque, reconstruction des écoles et d'une résidence pour personnes âgées).

### **Description :**

Dans le cadre du PRU, les anciens locaux de l'unité territoriale parc et jardins ont été libérés afin de permettre la réalisation d'une opération de logements.

Le projet prévoit donc la reconstitution de ces locaux pour une surface de 1300 m<sup>2</sup> SHON et l'aménagement des voiries et des espaces de stockage extérieurs (couverts et non couverts).

Le programme est divisé en deux entités:

- l'entité 1 correspondant au corps de bâtiment qui doit accueillir les espaces de stockage, l'atelier et les locaux techniques en RDC; et au premier étage l'accueil administration et les locaux du personnel ;
- l'entité 2 qui fait partie du même ensemble bâti, qui accueille le garage.

### **Moyens mis en œuvre :**

- Enveloppe Plaine Commune : 53 436 927 €
- Subventions affectées à Plaine Commune : 49 862 688 €, dont 7 799 640 € pour le PRU des quartiers Centre et La Source/Les Presles d'Epina-sur-Seine.
- Subvention proposée : 341 528 €
- Convention régionale de renouvellement urbain signée le 13 juin 2008
- Convention ANRU signée le 9 janvier 2006

### **Localisation géographique :**

- EPINAY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	1 747 492,00	100,00%	Région IDF	341 528,00	19,54%
Total	1 747 492,00	100,00%	ANRU	341 528,00	19,54%
			VILLE (EC)	418 778,00	23,96%
			Plaine Commune	645 658,00	36,95%
			Total	1 747 492,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	138 600,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	43 929,76 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €
2012	Construction et aménagement de médiathèques	1 372 041,00 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	PDUJIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 608 627,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	4 805 836,50 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	98 929,76 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 425 737,00 €
2012	Chantier école	98 100,00 €

2012	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2012	Jardins solidaires en Ile de France	5 000,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	172 409,25 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 853,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 361 291,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Chantier école	98 911,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	27 746,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007- 2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	531 816,50 €
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	761 412,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	226 179,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 703,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	5 099 793,50 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	70 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	2 359 281,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	84 000,00 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 726 282,00 €
	Montant total	36 833 178,18 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13022373</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 77/DAMMARIES-LES-LYS-QUARTIER DE LA JUSTICE:AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA JUSTICE-OPI</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	1 341 355,00 €	76,32 %	1 023 750,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>1 023 750,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
 Adresse administrative : 26 RUE CHARLES DE GAULLE  
 77190 DAMMARIE LES LYS  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Gilles BATTAIL, maire

N° SIRET : 21770152300011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : Aménagement du quartier de la justice à Dammarie-lès-Lys

Date prévisionnelle de début de projet : 20 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le quartier de la Justice se situe au sud de la commune, dans un environnement de type pavillonnaire, en proximité de la forêt et de la ZAE de Chamlys.

Le quartier est constitué essentiellement d'un patrimoine social de l'OPH de Seine-et-Marne de 180 logements. Il bénéficie de la présence d'un groupe scolaire et des équipements sportifs et culturels qui constituent un petit pôle de la vie quotidienne de la ville.

Le quartier est marqué par une certaine paupérisation. On constate que 87% des ménages ont des ressources inférieures à 60% du plafond HLM.

Les lignes directrices du projet sont :

- d'augmenter le nombre de place de stationnement,
- d'augmenter la largeur des trottoirs de l'Allée de la Justice,
- d'améliorer la circulation,
- d'améliorer et sécuriser la collecte des ordures ménagères,
- d'adapter les espaces verts.

Il a été défini, en accord avec l'OPH77, que les travaux seraient réalisés en co-maîtrise d'ouvrage. L'opération soldera la dotation réservée à l'OPI de la Justice.

#### Description :

L'opération d'aménagement des espaces publics prévoit notamment :

- l'aménagement des espaces extérieurs du centre jeunesse Gérard Philippe (clôture, mobilier urbain, création d'un potager...),
- le réaménagement de l'allée de la justice (trottoirs, mobilier urbain, réseaux, espaces végétalisés...),
- la création du parc de la justice (végétation, espaces de détente, aires de jeux..),
- le réaménagement de la rue Gosciny...

#### Moyens mis en œuvre :

- Enveloppe OPI pour le quartier de la Boissière : 1 023 750 €.
- Subventions affectées : 0 €.
- Subvention proposée : 1 023 750 €.
- Convention régionale de renouvellement urbain signée le 23 février 2009.

#### Localisation géographique :

- DAMMARIE-LES-LYS

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	1 341 355,00	100,00%	Région IDF	1 023 750,00	75,76%
Total	1 341 355,00	100,00%	ANRU	169 919,00	12,57%
			VILLE (EC)	157 686,00	11,67%
			Total	1 351 355,00	100,00%

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	15 000,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	2 125 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
	Montant total	2 192 830,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004653</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR MERIDIEN SOLSTICES" (PRU)</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	5 589 866,00 €	25,00 %	1 397 467,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>1 397 467,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE  
 Adresse administrative : 52 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY  
91170 VIRY-CHATILLON  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur GABRIEL AMARD, Président

N° SIRET : 24910057900013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement des espaces publics "secteur Méridien Solstices", quartier de la Grande Borne à Grigny

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Grigny, située à 30 kilomètres au sud de Paris le long de l'autoroute A6, compte 26 860 habitants.

La progression démographique et l'industrialisation de la région parisienne de la fin des années soixante ont fortement contribué au développement de ce territoire en lui donnant sa configuration actuelle.

Juxtaposés à un tissu pavillonnaire, de vastes quartiers monofonctionnels accueillent aujourd'hui plus de 70% des habitants des deux villes : la copropriété Grigny 2 (2 500 logements sur 30 hectares), la Grande Borne (3 700 logements sur 90 hectares), les Coteaux de l'Orge (1 900 logements sur 20 hectares). Cette urbanisation rapide et massive a généré de forts déséquilibres urbain, économique, social et financier.

Le quartier de la Grande Borne a été édifié entre 1967 et 1971 par l'Office Inter Départemental HLM de la Région parisienne, associé à l'architecte Emile Aillaud. Cette opération de 3 700 logements collectifs, auxquels s'ajoutent 206 logements individuels, « les Patios », offrait à cette époque des logements

confortables avec une faible densité urbaine (40 logements à l'hectare) et une qualité des espaces extérieurs (des immeubles d'une faible hauteur organisés autour d'une plaine centrale et des équipements et infrastructures rejetés en périphérie).

Cependant, l'évolution urbaine et économique que le nord du département de l'Essonne a connu au cours des dernières décennies n'a pas profité au quartier et l'a même desservi avec son enclavement. L'OPIEVOY a repris en 1988 une situation immobilière dégradée et un fonctionnement social déjà problématique (concentration de couches sociales défavorisées, insalubrité des logements...).

Suite aux différentes études qui ont été menées sur ce territoire de 90 hectares (12 000 habitants), le constat est aujourd'hui celui d'une spécialisation de la Grande Borne dans l'accueil des ménages les plus démunis, ce qui en fait un quartier en situation de « décrochage » au regard des indicateurs économiques et sociaux.

Il s'agit actuellement d'un quartier isolé du reste de la ville et qui présente un manque de repères internes, de lisibilité des espaces publics et des équipements. Le projet de rénovation urbaine s'appuie sur des démarches conduites antérieurement dans le cadre du Grand Projet Urbain, puis du Grand Projet de Ville. Le Projet de Rénovation Urbaine de la Grande Borne concerne les villes de Grigny et de Viry-Châtillon.

Les objectifs :

- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- transformer le quartier pour l'intégrer au reste du territoire.

Le projet urbain :

\* en matière d'espaces publics :

- désenclavement du quartier en créant de deux nouveaux franchissements de l'autoroute A6 et de deux grands axes structurants afin de créer une continuité avec le reste de la ville, en requalifiant la RN445 en boulevard urbain et en procédant à la refonte de l'échangeur autoroutier de Viry-Châtillon pour une plus grande fluidité des circulations.
- réorganisation des espaces publics : création de trois « accroches » permettant l'ouverture du quartier sur un territoire plus large (secteur du Damier, des Solstices et des groupes scolaires Renne, Béliet et Cerf), création d'un réseau viaire hiérarchisé et réaménagement de la plaine centrale dont les limites sont difficilement perceptibles.

\* en matière d'équipements publics :

- démolition des groupes scolaires Renne, Cerf et Béliet et construction des groupes scolaires Dédale 1, Dédale 2 et Labyrinthe, réhabilitation de l'école de la Licorne, construction de l'école centre-ville, extension de l'école Jean Moulin,
- démolition et reconstruction de l'espace Nelson Mandela et de l'espace jeune Henri Barbusse, construction du gymnase du centre-ville et reconstruction du gymnase du Méridien, création de la maison de la musique, d'une mairie de quartier, d'une maison de la justice et du droit, d'un pôle petite enfance, réhabilitation du restaurant scolaire Jules Verne et construction des ateliers-relais.

### **Description :**

Le secteur Solstices-Méridien est situé au nord-ouest de la Grande Borne à une position stratégique du quartier. En effet, il est à la fois visible depuis la RD 445, articulé à la future entrée du quartier, appelée "accroche nord", et en articulation avec les secteurs désenclavés par la trame secondaire Méridien/Miroir.

Les travaux de requalification concernent la rue du méridien et ses abords (petite plaine au droit des écoles), la place des Solstices et les abords du relais paroissial.

Les travaux concernent :

- la requalification de la voie du Méridien en desserte de 4,5m de large ;
- la reprise des enrobés (chaussées, stationnements, trottoirs, cheminements piétons) ;
- la pose de mobiliers urbains et de dispositifs de sécurisation des traversées piétonnes;
- l'aménagement paysager de type parc avec plantations diffuses.

**Moyens mis en œuvre :**

PRU La Grande Borne : 8 166 750 €

Subventions affectées : 3 303 365 €

Subvention proposée : 1 397 467 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 9 avril 2009

**Localisation géographique :**

- GRIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux HT	4 544 607,00	81,30%
HONORAIRES	1 045 259,00	18,70%
Total	5 589 866,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région	1 397 467,00	25,00%
ANRU	3 633 413,00	65,00%
CA Les Lacs de l'Essonne (EC)	558 986,00	10,00%
Total	5 589 866,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	20 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	165 925,00 €
2011	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	27 500,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	218 720,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 789 472,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Chantier école	35 775,00 €
	Montant total	2 363 092,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004654</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 91/GRIGNY - QUARTIER DE LA GRANDE BORNE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS "SECTEUR DE LA PLACE DU DAMIER ET ESPACES PUBLICS ADJACENTS (PRU)</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	2 987 752,00 €	25,00 %	746 938,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>746 938,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE  
 Adresse administrative : 52 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY  
91170 VIRY-CHATILLON  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur GABRIEL AMARD, Président

N° SIRET : 24910057900013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement des espaces publics "secteur de la place du Damier et espaces publics adjacents, quartier de la Grande Borne à Grigny

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

La commune de Grigny située à 30 kilomètres au sud de Paris le long de l'autoroute A6 compte 26 860 habitants.

La progression démographique et l'industrialisation de la région parisienne de la fin des années soixante ont fortement contribué au développement de ce territoire en lui donnant sa configuration actuelle.

Juxtaposés à un tissu pavillonnaire, de vastes quartiers monofonctionnels accueillent aujourd'hui plus de 70% des habitants des deux villes : la copropriété Grigny 2 (2 500 logements sur 30 hectares), la Grande Borne (3 700 logements sur 90 hectares), les Coteaux de l'Orge (1 900 logements sur 20 hectares). Cette urbanisation rapide et massive a généré de forts déséquilibres urbain, économique, social et financier.

Le quartier de la Grande Borne à Grigny a été édifié entre 1967 et 1971 par l'Office Inter Départemental HLM de la Région parisienne, associé à l'architecte Emile Aillaud. Cette opération de 3 700 logements

collectifs, auxquels s'ajoutent 206 logements individuels, « les Patios » offrait à cette époque des logements confortables avec une faible densité urbaine (40 logements à l'hectare) et une qualité des espaces extérieurs (des immeubles d'une faible hauteur organisés autour d'une plaine centrale et des équipements et infrastructures rejetés en périphérie).

Cependant, l'évolution urbaine et économique que le nord du département de l'Essonne a connu au cours des dernières décennies n'a pas profité au quartier et l'a même desservi avec son enclavement. L'OPIEVOY a repris en 1988 une situation immobilière dégradée et un fonctionnement social déjà problématique (concentration de couches sociales défavorisées, insalubrité des logements...).

Suite aux différentes études qui ont été menées sur ce territoire de 90 hectares (12 000 habitants), le constat est aujourd'hui celui d'une spécialisation de la Grande Borne dans l'accueil des ménages les plus démunis, ce qui en fait un quartier en situation de « décrochage » au regard des indicateurs économiques et sociaux.

Il s'agit actuellement d'un quartier isolé du reste de la ville et qui présente un manque de repères internes, de lisibilité des espaces publics et des équipements. Le projet de rénovation urbaine s'appuie sur des démarches conduites antérieurement dans le cadre du Grand Projet Urbain, puis du Grand Projet de Ville. Le Projet de Rénovation Urbaine de la Grande Borne concerne les villes de Grigny et de Viry-Châtillon.

Les objectifs :

- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- transformer le quartier pour l'intégrer au reste du territoire.

Le projet urbain :

\* en matière d'espaces publics :

- désenclavement du quartier en créant de deux nouveaux franchissements de l'autoroute A6 et de deux grands axes structurants afin de créer une continuité avec le reste de la ville, en requalifiant la RN445 en boulevard urbain et en procédant à la refonte de l'échangeur autoroutier de Viry-Châtillon pour une plus grande fluidité des circulations.
- réorganisation des espaces publics : création de trois « accroches » permettant l'ouverture du quartier sur un territoire plus large (secteur du Damier, des Solstices et des groupes scolaires Renne, Bélier et Cerf), création d'un réseau viaire hiérarchisé et réaménagement de la plaine centrale dont les limites sont difficilement perceptibles.

\* en matière d'équipements publics :

- démolition des groupes scolaires Renne, Cerf et Bélier et construction des groupes scolaires Dédale 1, Dédale 2 et Labyrinthe, réhabilitation de l'école de la Licorne, construction de l'école centre-ville, extension de l'école Jean Moulin,
- démolition et reconstruction de l'espace Nelson Mandela et de l'espace jeune Henri Barbusse, construction du gymnase du centre-ville et reconstruction du gymnase du Méridien, création de la maison de la musique, d'une mairie de quartier, d'une maison de la justice et du droit, d'un pôle petit enfance, réhabilitation du restaurant scolaire Jules Verne et construction des ateliers-relais.

### **Description :**

La place du Damier, à l'issue des travaux, s'insérera dans un nouveau tissu bâti et réhabilité reliant le quartier de la Grande Borne au centre-ville de Grigny, notamment par le franchissement de l'A6. L'accroche Damier constitue en effet le secteur pivot et central du PRU en ouvrant la place sur la nouvelle trame de désenclavement et le quartier.

Les enjeux de ce projet sont aussi commerciaux et sociaux. L'opération a pour objectif de redynamiser le

secteur en consolidant les commerces et les services existants, aujourd'hui en difficulté, et en restructurant les pieds d'immeubles des bâtiments existants et des futures constructions pour recevoir de nouveaux services immédiatement en lien avec la place.

Les travaux consistent en :

- la reprise des enrobés (chaussées, stationnements, trottoirs, cheminements piétons) ;
- la pose de mobiliers urbains et de dispositifs de sécurisation des traversées piétonnes.

**Moyens mis en œuvre :**

PRU La Grande Borne : 8 166 750 €

Subventions affectées : 3 303 365 €

Subvention proposée : 746 938 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 9 avril 2009

**Localisation géographique :**

- GRIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux HT	2 429 067,00	81,30%	Région	746 938,00	25,00%
HONORAIRES	558 685,00	18,70%	ANRU	1 942 039,00	65,00%
Total	2 987 752,00	100,00%	CA Les Lacs de l'Essonne (EC)	298 775,00	10,00%
			Total	2 987 752,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	20 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	165 925,00 €
2011	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	27 500,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	218 720,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 789 472,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Chantier école	35 775,00 €
	Montant total	2 363 092,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005938</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 95/SARCELLES - QUARTIER LES LOCHERES : RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE (PRU)</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	12 216 319,00 €	1,30 %	158 269,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>158 269,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE SARCELLES  
 Adresse administrative : 3 RUE DE LA RESISTANCE  
 95200 SARCELLES  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur François PUPPONI, Maire

N° SIRET : 21950585600019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : reconstruction du groupe scolaire Anatole France, dans le quartier les Lochères à Sarcelles.

Date prévisionnelle de début de projet : 3 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les travaux doivent commencer rapidement afin que le planning prévisionnel soit respecté. Ce dernier prévoit une mise en service des locaux en novembre 2015 pour l'école maternelle (après les vacances de la Toussaint) et en janvier 2017 pour l'école élémentaire (après les vacances de Noël).

**Objectifs :**

La commune de Sarcelles compte 59 000 habitants. Elle est située à 20 kilomètres de Paris, à l'écart des grands pôles de développement du nord parisien.

Le grand ensemble des Lochères a été construit 1954 à 1974. Il est composé de 12 430 logements, dont 61% de logements sociaux, où sont logés environ 36 000 habitants, soit près de 62% de la population communale.

A la différence de nombreux grands ensembles postérieurs, les Lochères s'inscrivent dans un plan urbain régulier. Des rues ouvertes à la circulation automobile constituent une trame urbaine que soulignent les

alignements bâtis. Cet ensemble est structuré en îlots composés de barres et de quelques tours. Les cœurs d'îlots, occupés par des espaces verts protégés des flux automobiles, offrent un cadre de vie agréable. Toutefois, ces espaces sont confrontés à des problèmes d'enclavement, de sécurité, de circulation et de gestion.

Le projet de rénovation urbaine baptisé « Lochères 1ère étape » concerne le quartier des Sablons qui a été le premier des cinq secteurs construits du grand ensemble.

La mise en œuvre du PRU s'inscrit dans la démarche de projet urbain d'ensemble engagée par la ville de Sarcelles, en cohérence avec les orientations générales définies contractuellement dans le plan d'orientation général de la ville dénommé « Sarcelles ville parc ».

La mise en œuvre du PRU vise 6 objectifs :

- la requalification urbaine et le renouvellement urbain, visant la transformation du cadre de vie des habitants, la mise en valeur des paysages afin de donner une véritable qualité résidentielle aux quartiers, la maîtrise foncière et à la recomposition urbaine (clarification des domanialités et maîtrise des espaces publics), la création de nouvelles voiries permettant de désenclaver le quartier,
- l'amélioration du parc de logements sociaux et privés : renouvellement et requalification du parc d'habitat social, diversification de l'offre de logements, diagnostic et appui aux copropriétés,
- la rénovation prioritaire de l'ensemble des équipements scolaires et la requalification d'équipements culturels,
- la requalification et dynamisation des espaces commerciaux,
- l'amélioration d'une gestion urbaine et sociale de proximité,
- l'association des habitants aux décisions de gestion et à la vie de leurs quartiers.

La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine prévoit la démolition de 540 logements pour une reconstruction de 540 logements, dont 75 PLUS, 437 PLUS-CD et 28 PLAI. 72 logements seront reconstruits hors site.

La ville de Sarcelles a décidé d'élaborer une charte de la concertation communication qui définit les objectifs généraux et les principales modalités s'appliquant à la communication et à la concertation générale du projet ainsi qu'à celles des différentes opérations.

Les actions définies sont destinées à 4 types de publics :

- les habitants : au-delà des réunions publiques organisées à chaque étape du projet, une permanence mensuelle d'information et d'échange des élus et de l'équipe projet a été mise en place. Elle s'appuie sur la mise en place d'un atelier projet,
- les jeunes : des animations spécifiques sont développées en milieu scolaire et/ou périscolaire afin qu'ils comprennent les transformations sociales, économiques et urbaines de leur quartier et les règles qui les régissent et pour mieux identifier leurs attentes et besoins et y répondre dans la mise au point des projets,
- les comités de quartier : les réunions de travail sont systématisées pour faire connaître l'organisation générale du projet, les principaux intervenants, la nature des projets,
- les acteurs de terrain : l'information et la concertation sont approfondies dans le cadre de réunions d'information et d'échanges réguliers qui débouchent sur des animations en direction des publics auprès desquels ces acteurs interviennent.

#### **Description :**

Le groupe scolaire Anatole France est situé au nord du grand ensemble, sur une parcelle desservie par un réseau d'allées ouvertes à la circulation, connectées au nord sur l'avenue du Maréchal Koenig et au sud sur l'avenue Paul Valéry voie de circulation du tramway.



A l'issue de la démolition des bâtiments existants, l'occupation de la parcelle sera modifiée. L'emprise principale supportera le nouveau groupe scolaire, tandis qu'à l'Est une emprise moins importante sera réservée pour la réalisation d'une opération de construction de maisons individuelles accompagnée d'une voirie.

Le groupe scolaire sera composé de deux bâtiments développant une surface totale de plancher de 3750 m<sup>2</sup>.

Le premier bâtiment, de type R+1 accueillera l'école maternelle, composée de 8 classes.

Le rez-de-chaussée sera composé de :

- 2 salles de classe,
- 1 salle de repos,
- 1 salle de motricité,
- 1 salle des maîtres,
- 1 bureau de direction,
- sanitaires,
- divers locaux de stockage

L'étage sera composé de :

- 8 salles de classe,
- 1 bibliothèque,
- 1 salle des ATSEM,
- divers locaux de stockage.

Le second bâtiment, de type R+2 accueillera l'école élémentaire, composée de 10 classes, ainsi que la restauration scolaire et le centre de loisirs.

Le rez-de-chaussée sera composé de :

- 1 salle d'activité,
- 1 bibliothèque,
- 1 salle d'animation,
- 2 bureaux,
- 1 salle des maîtres,
- 1 salle de repos,
- 2 salles à manger (restauration)
- des locaux techniques liés à la restauration,
- 1 salle d'activités (centre de loisirs)

Le premier étage sera composé de :

- 7 salles de classe,
- 1 salle informatique,
- 2 salles d'éducation spécialisée,
- 1 bureau,
- des locaux de stockage.

Le second étage sera composé de 6 salles de classe.

Les deux bâtiments seront reliés par un préau.

Les services municipaux en charge du projet (affaires scolaires et services techniques) ont associé les futurs utilisateurs aux différentes phases d'élaboration : équipe pédagogique, inspecteur d'académie, assistantes maternelles, personnel d'entretien et parents d'élèves.

**Moyens mis en œuvre :**

PRU Lochères 1 : 6 562 500 €

Subventions affectées : 6 404 231 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 09/04/2009

Convention ANRU/Ville signée le 5/07/07

**Localisation géographique :**

- SARCELLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	12 216 319,0	100,00%
	0	
Total	12 216 319,0	100,00%
	0	

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
ETAT	759 545,00	6,22%
ANRU	7 950 352,00	65,08%
Ville de Sarcelles (EC)	3 348 153,00	27,41%
Région IDF	158 269,00	1,30%
Total	12 216 319,00	100,00%

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 500,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	27 863,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	182 100,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	1 228 500,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	218 750,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	438 267,00 €
	Montant total	2 560 820,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14006256</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet :</b> <b>93/AULNAY-SOUS-BOIS - QUARTIER LA ROSE DES VENTS : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE ALIZES NORD (PRU)</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	416 167,00 €	48,06 %	200 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>200 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :**    905-51-204142-151002-300  
                                           15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination                   : COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS  
 Adresse administrative       : 56 RUE AUGUSTE RENOIR  
                                           93600 AULNAY SOUS BOIS  
 Statut Juridique               : Commune  
 Représentant                   : Monsieur Bruno BESCHIZZA, Maire

N° SIRET                         : 21930005000016

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement du square Alizés nord, quartier de la Rose des Vents à Aulnay-sous-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : coordonner l'ensemble des travaux d'aménagement des espaces publics avec les opérations de résidentialisation du bâti

**Objectifs :**

Située dans l'axe de développement de Roissy Charles-de-Gaulle, Aulnay-sous-Bois est la troisième ville du département de la Seine-Saint-Denis avec 80 300 habitants. Elle est composée de zones industrielles et commerciales telles que Garonor et Paris Nord, de quartiers pavillonnaires ou d'ensembles locatifs. Elle possède également 153 hectares d'espaces verts.

Les «quartiers nord» urbanisés dans les années 60 se situent au nord de la RN2, emprise foncière destinée à permettre la réalisation d'une liaison rapide entre l'A104 et l'A3. Ils comprennent 6 000 logements dont 4 400 gérés par le bailleur Logement Francilien et 700 en habitat individuel.

La conception architecturale et urbaine de ces quartiers a entraîné de multiples dysfonctionnements dûs, entre autres, à l'absence de trame viaire structurante et au manque de lisibilité et de hiérarchisation

établie entre les vastes espaces extérieurs (publics / privés) qui entourent les bâtiments.

Le programme de rénovation urbaine de la ville d'Aulnay-sous-Bois vise deux objectifs :

- diversifier les fonctions (implantation d'activités, introduction de nouveaux services, équipements, commerces et réorganisation de l'existant conservé). Cette première ligne directrice se concrétise dans le programme urbain autour de la RN2 et de la ZAC,
- diversifier l'offre immobilière tant en termes de statut que de morphologie : introduction de locatif privé, démolition du patrimoine obsolète, constructions nouvelles en petits collectifs et individuels et requalification du patrimoine conservé. Sont visées à terme, la dé-densification modérée de l'offre de logements sociaux à l'échelle des quartiers nord et une répartition mieux équilibrée de l'offre de logements sociaux et privés à l'échelle de la commune.

L'ensemble des objectifs se regroupe en cinq types d'intervention :

- le patrimoine (821 logements démolis et reconstruits, 1 615 logements réhabilités),
- le cadre urbain (voiries, tous espaces extérieurs publics),
- les équipements et services,
- la gestion urbaine de proximité,
- le développement économique et commercial.

Plusieurs actions de communication, à destination des habitants, ont été conjointement engagées par la ville et le Logement Francilien depuis le démarrage du projet.

#### **Description :**

La parcelle du futur square est située dans le quartier de la Rose des Vents à l'angle de la rue Marco Polo et de l'allée Dumont d'Urville. Le terrain est actuellement en friche et présente un fort dénivelé.

Les travaux concernent :

- le remodelage de la parcelle avec engazonnement et plantation d'arbres ;
- la création d'un belvédère ;
- la création de cheminements piétons ;
- la réfection de l'éclairage public ;
- la création d'un réseau d'assainissement et mise en place de fourreaux pour la fibre optique.

#### **Moyens mis en œuvre :**

PRU quartiers nord (la Rose des Vents, Cité Emmaüs, le Merisier, les Etangs) : 4 887 500 €

Subventions affectées : 4 284 933,94 €

Subvention proposée : 200 000 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée le 25 mars 2008.

Convention ANRU signée le 17 décembre 2004.

#### **Localisation géographique :**

- AULNAY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux HT	416 167,00	100,00%	Région	200 000,00	48,06%
Total	416 167,00	100,00%	ANRU	137 335,00	33,00%
			VILLE (EC)	78 832,00	18,94%
			Total	416 167,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	35 625,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	42 000,00 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 591 584,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 500,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	1 486 818,03 €
2011	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
2012	Politique énergie climat	180 449,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	316 529,70 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 410 500,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	555 913,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	682 273,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	15 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	67 727,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	531 250,00 €
	Montant total	8 328 508,73 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14007570</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 94/VILLENEUVE-LE-ROI - QUARTIER PAUL BERT : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (PRU)</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	10 447 940,00 €	8,97 %	937 105,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>937 105,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE LE ROI  
 Adresse administrative : PLACE DE LA VIEILLE-EGLISE  
 94290 VILLENEUVE-LE-ROI  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Didier GONZALES, Maire

N° SIRET : 21940077700013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement des espaces publics, quartier Paul Bert à Villeneuve-le-Roi

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Ces travaux devant être mis en œuvre en mars 2014, conformément aux engagements pris auprès des habitants et des partenaires et pour respecter le planning du projet global, il a été sollicité une dérogation pour démarrage anticipé des travaux avant vote de la subvention.

**Objectifs :**

La ville de Villeneuve-le-Roi occupe une situation inconfortable, coincée entre la Seine à l'est et l'aéroport d'Orly à l'ouest, qui lui impose d'importantes contraintes de constructibilité liées au bruit. Le quartier Paul Bert est situé le long de la Seine, sur la partie « est » du territoire de la ville, marqué par des coupures urbaines franches au nord, à l'est et à l'ouest. Le quartier est séparé du centre-ville par la présence d'une zone industrielle doublée par une ligne de chemin de fer. Les accès au reste de la commune se font par le nord et le sud. Les cheminements piétons le long de la zone industrielle sont peu agréables et peuvent être dissuasifs, augmentant la sensation d'éloignement au reste de la ville.

Patrimoine de la Résidence Urbaine de France, aujourd'hui filiale d'I3F, la cité Paul Bert comprend 1 050 habitants, répartis dans 480 logements construits dans les années 1950.

Les dysfonctionnements :

- un quartier isolé du reste de la ville par des coupures géographiques fortes (zone industrielle, voie ferrée) et un éloignement relatif de la gare et du centre-ville;
- une offre très limitée de commerces et d'équipements sur le site;
- des contraintes lourdes pour les habitants (survol à très basse altitude par les avions d'Orly, un quartier inondable en cas de crue de la Seine) qui amènent des contraintes réglementaires fortes (Plan d'exposition au bruit, Plan de prévision des risques d'inondation...);
- une architecture banale de barres sans grande qualité qui se situent entre un bâti de maisons individuelles ou de bâtiments industriels;
- des logements très petits, sans ascenseur et un déficit d'isolation phonique interne;
- une population pauvre qui demeure le plus possible sur la Cité Paul Bert en raison des loyers modestes;
- une trame des espaces publics existants très peu lisible.

Le projet d'ensemble repose sur deux axes majeurs :

- rétablir les liens naturels entre le site et le fleuve et hiérarchiser les espaces publics du quartier,
- transformer le cadre bâti en introduisant une nouvelle offre de logement tout en pérennisant les bâtiments conservés.

Actions en matière de logement :

- la démolition de 240 logements (Bâtiments A, B, C et F). Aucun financement régional sollicité en conformité avec l'abandon par la Région de l'accompagnement de ce type de projet.
- les reconstructions : il est envisagé de reconstruire 240 logements PLUS CD, dont 135 sur site, dans le quartier Paul Bert : 41 PLUS-CD réalisés par la Résidence Urbaine de France et 18 PLUS-CD, 68 PLUS et 8 PLAI réalisés par I3F. 105 autres logements sociaux seront reconstruits hors site, sur la voie de Seine à Villeneuve-le-Roi : 75 PLUS-CD, 20 PLUS et 10 PLAI, réalisés par I3F.
- la réhabilitation : elle concerne 240 logements en deux tranches : tranche 1 (bâtiments G et H) et tranche 2 (bâtiments D, E et I).
- La résidentialisation : elle concerne 240 logements répartis en deux tranches : tranche 1 (bâtiments G et H) et tranche 2 (bâtiments D, E et I).

Actions en matière de renouvellement urbain (il réaménage l'ensemble des voiries du quartier) :

- requalification de la rue Paul Bert en tant qu'artère principale du quartier, création d'une place structurante, la Place Paul Bert au cœur du quartier;
- création d'un parc public majeur, le parc des bords de Seine;
- aménagement du quai Marcel Cachin le long de la Seine;
- requalification de la rue Delattre également en axe majeur du quartier avec la création d'une nouvelle façade urbaine;
- renforcement de la structure viaire en créant ou aménageant les voies transversales;
- mise en place d'un système de recueil des eaux pluviales alternatif par un système de noues paysagères, intégrée à l'espace public (dont les rues Paul Bert et Delattre).

Il est également prévu de construire une crèche de 40 berceaux, un pôle d'équipement public (Maison de l'amitié, espace public numérique) et un centre de loisirs mixte (maternelle et primaire). L'école Paul Bert sera restructurée avec l'intégration de l'école maternelle.

Actions en matière de concertation : des réunions par pôle sont organisées avec la population, durant lesquelles les grandes orientations du projet sont présentées. Différents supports écrits ont été créés afin de permettre à tous les habitants du quartier et de Villeneuve-le-Roi de prendre connaissance du projet (plaquette du projet, note trimestrielle rendant compte de l'avancement du projet).

**Description :**

La restructuration des voiries et des espaces publics est un élément essentiel de la rénovation urbaine du quartier. Les aménagements envisagés dans le cadre du projet de rénovation urbaine poursuivent un objectif d'amélioration et d'embellissement du cadre de vie et de mise en valeur des atouts du quartier. Ces travaux permettront en outre, la restructuration de la rue Paul Bert et la création de la place du même nom, cœur du futur quartier. Il s'agira également de réaliser la requalification de la rue Raoul Delattre, principale voie d'accès du quartier du bord de l'eau, ainsi que d'aménager l'avenue du Front de Seine comme promenade paysagère et enfin de renforcer ou percer des voies transversales est/ouest ouvrant le quartier sur la Seine.

La place Paul Bert : la place est organisée autour d'un bassin formant une courbe reliant les noues de part et d'autre de la place. Cette courbe permettra d'optimiser l'espace, de créer une grande esplanade de quartier (24x44m) et de favoriser les liaisons douces avec la rue Paul Bert. Les sols seront formés d'un tapis minéral en pavage naturel drainant. Les plantations de grands arbres surplomberont les cheminements piétonniers et la noue, véritable bassin d'agrément planté, récolte les eaux de pluies. L'eau sera aérée par des jets alternés dont l'apport constant d'évaporation renforce le sentiment de fraîcheur. Pour respecter les réglementations liées aux risques d'inondation, la place sera rehaussée de 10 cm.

Les voies de dessertes principales du quartier seront requalifiées, ainsi que leurs abords : quai du front de Seine, rue Paul Bert, rue Raoul Delattre, rue de la Plaine Basse, rue Neuve du Parc (création de la voirie). Les voies de desserte secondaires : rue Nouvelle du Parc (implantation de nouveaux stationnements perpendiculaires à la voirie complétant l'aménagement déjà réalisé), rue Desrués et rue Jean Poulmarch (requalification et prolongement des voies et de leurs abords), Allée Centrale et rue des Vœux Saint Georges prolongée (création de la voie et de ses abords).

Les cours urbaines et allées piétonnes du quartier : allée de la Plaine Basse prolongée, Allée des Ecoles, Allée de la Place (création de la voie et de ses abords), impasse Paul Bert (création de l'impasse en vue d'une future voie reliant le quai.

La Région est donc sollicitée sur l'ensemble des travaux et des études concernant l'aménagement du quartier Paul Bert.

**Moyens mis en œuvre :**

Opération supplémentaire Paul Bert

Enveloppe régionale au titre des crédits d'investissement pour 2007-2013 : 1 487 500 €

Subventions affectées : 307 500 €

Convention régionale de renouvellement urbain signée avec le ville le 16 septembre 2010

**Localisation géographique :**

- VILLENEUVE-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.



<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
------------------------------------------------------------------

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	10 447 940,0 0	100,00%
Total	10 447 940,0 0	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
ANRU	1 951 710,00	18,68%
CG 94 (EC)	492 665,00	4,72%
Ville de Villeneuve-le-Roi (EC)	7 066 460,00	67,63%
Région	937 105,00	8,97%
Total	10 447 940,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 510,00 €
2011	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2011	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 300,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	775,00 €
2012	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 800,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	307 500,00 €
	Montant total	327 885,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14007753</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 93/PANTIN - QUARTIER DES QUATRES CHEMINS : ACQUISITION-DEMOLITION DU 96 RUE JAURES POUR VOIRIE - ACQUISITION DU LOT DAUNJ - PRU</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	195 000,00 €	90,00 %	175 500,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>175 500,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-204142-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN  
 Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC  
93507 PANTIN CEDEX  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : acquisition du lot Daunj, au 96 rue Jaurès, quartier des quatre chemins à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 20 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Acquisition de lot

**Objectifs :**

Partant d'une urgence et d'une priorité communale de recul de l'habitat indigne et de l'indécence, le PRU des Quatre-Chemins, tout en consacrant l'essentiel des investissements à cette thématique (démolition/reconstruction), comprend également un certain nombre d'investissements destinés à l'amélioration du cadre de vie.

La production de logements neufs s'accompagne ainsi de production de nouveaux équipements (réalisés en partie hors ANRU) et de la réalisation d'aménagements ou de requalification d'espaces publics ayant pour objectifs de revaloriser ce quartier souffrant d'une image dégradée (réfection des voiries, placettes) tout en palliant les carences constatées (espaces verts, voiries nouvelles...).

Il est notamment programmé la démolition de 271 logements dégradés et la construction de 411 logements sociaux, 36 logements en locatifs libres (Foncière Logement) et une cinquantaine de logements en accession.

Par ailleurs, la mise en place d'une OPAH renouvellement urbain a pour objectif la réhabilitation prioritaire de 28 immeubles.

#### Description :

La copropriété du 96 rue Jean Jaurès est située en limite nord de la ville de Pantin. Elle est composée de 2 commerces et de 8 logements (2 par étage) dont la surface est comprise entre 40 et 60 m<sup>2</sup>.

L'acquisition-démolition de cette copropriété permettra de prolonger la rue Cartier Bresson. La création de cette nouvelle portion de voie permettra de favoriser le désenclavement de l'est du quartier.

La présente demande de subvention porte sur l'acquisition auprès de M. DAUNJ Ali de 4 lots de la copropriété. Il s'agit d'un local commercial qui se décompose en 4 lots: boutique, grenier, sanitaires et arrière-boutique.

#### Moyens mis en œuvre :

- PRU Quatres-Chemins : 1 491 975 €
- Subventions affectées : 744 525 €
- Subvention proposée: 175 500 €
- Convention ANRU/Ville signée le 26 juillet 2007
- Convention régionale de renouvellement urbain signée le 7 mars 2008

#### Localisation géographique :

- PANTIN

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Montant de l'acquisition	195 000,00	100,00%
Total	195 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - Renouvellement Urbain	175 500,00	90,00%
Ville de Pantin (EC)	19 500,00	10,00%
Total	195 000,00	100,00%

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---------------------------------------------

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	2 346,72 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2012	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	55 000,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	34 650,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
	Montant total	1 063 801,72 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016911</b>
--------------------------------------------

Commission Permanente du 18 juin 2014

<b>Objet : 93/BOBIGNY - QUARTIER DU GRAND QUADRILATERE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE RENE GOSGINNY (PRU)</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	420 000,00 €	63,08 %	264 944,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>264 944,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 905-51-20422-151002-300  
15100204- Sites contractualisés ANRU

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SEQUANO AMENAGEMENT  
 Adresse administrative : 15 17 PROMENADE JEAN ROSTAND  
93000 BOBIGNY  
 Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte  
 Représentant : Monsieur Patrice CHARRIE, Directeur  
 Objet : NC

N° SIRET : 30185204200011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Financement des dossiers PRU et OPI

Objet du projet : travaux d'aménagement de la rue René Goscinny, quartier du Grand Quadrilatère à Bobigny

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il convient d'assurer l'enchaînement et la cohérence des opérations du PRU.

**Objectifs :**

Bobigny accueille 45 000 habitants et 13 000 emplois du secteur public sur les 23 000 emplois salariés que compte la ville. Elle dispose aujourd'hui des infrastructures indispensables à sa vocation de pôle structurant de première couronne (métro, tramway, couverture de l'A86).

Le Grand Quadrilatère est un territoire intercommunal composé de quartiers d'habitat social éloignés du centre-ville et qui concentrent de nombreux paradoxes. Bordés par de grands axes routiers et bien que desservis en périphérie par une offre diversifiée de transport en commun, ces quartiers souffrent d'un réel enclavement. Une trame viaire incomplète et l'absence de continuité des itinéraires nuisent aux relations inter-quartiers.

Pionniers de cette composition urbaine et de ces paradoxes, les quartiers du Grand Quadrilatère ont peu à peu perdu du lien social qui les animait et sont entrés dans une phase de repli, voire d'exclusion.

Le PRU s'articule autour de 4 objectifs:

- reconstruire une vie de quartier autour de pôles de proximité composés de commerces, de services et d'activités en relation avec les grands équipements voisins ;
- valoriser le patrimoine architectural et paysager ;
- développer une offre nouvelle diversifiée de logement ;
- réunifier les quartiers par l'intermédiaire d'un réseau d'espaces publics simple et lisible.

#### Description :

La rue Gosciny redressée aura une largeur de chaussée de 4,50 m permettant ainsi la circulation aisée des poids lourds pour desservir notamment les activités. Elle sera en sens unique depuis la rue de la Convention.

Elle sera bordée d'arbres et de stationnement.

#### Moyens mis en œuvre :

PRU Grand Quadrilatère : 2 925 000 €

Subventions affectées : 2 489 390 €

Subventions demandée : 264 944 €

Convention ANRU signée le 17 décembre 2007

Convention de renouvellement urbain signée avec la ville le 11 décembre 2008

#### Localisation géographique :

- BOBIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	420 000,00	100,00%	Région IDF	264 944,00	63,08%
Total	420 000,00	100,00%	ANRU	113 056,00	26,92%
			Séquano	42 000,00	10,00%
			Total	420 000,00	100,00%

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 000 000,00 €
2011	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	15 360,00 €
2012	Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	2 074 500,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 430 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	862 123,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 220 000,00 €
	Montant total	11 601 983,00 €